



LICENCIER LES PERSONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : c'est désormais possible !

Cela fait 34 ans que la CGT se bat contre la parution du décret d'application de l'article 93 de la loi de 1986 fixant les statuts de la Fonction Publique Hospitalière (FPH). Cet article ouvre la voie du licenciement des personnels hospitaliers titulaires en cas de suppression de poste. Suite à un recours effectué avec le soutien de la CFDT, le Conseil d'État a enjoint il y a 2 ans le gouvernement à publier ce décret scélérat, c'est désormais chose faite !

→ Incompréhensible !

La crise sanitaire que nous traversons à pourtant mis au grand jour les manques d'effectifs dans les hôpitaux, les EPHAD, le social, la psychiatrie, etc...

Ce gouvernement n'a honte de rien. La publication de ce décret d'application, après les annonces d'hypothétiques créations d'emplois faites lors du Ségur de la Santé, ne représente qu'une énième démonstration de sa détermination à mener à bien sa politique de restructuration et de fermetures de services ou d'établissements dans les secteurs de la santé et de l'action sociale.

Ce sont 100 000 emplois qui sont à créer rapidement pour l'hôpital public et 200 000 dans les EHPAD. Mais la question des effectifs dans toutes les structures et établissements du sanitaire, du médico-social et social, public et privé, est devenue centrale pour les personnels qui n'en peuvent plus de voir leur conditions de travail dégradées.



**→ La bataille pour
l'emploi et les salaires
commence par les
journées d'action**

du 17 septembre et du

**15 octobre pour le financement des
hôpitaux et des établissements du
sanitaire, médico-social et social,
mais surtout pour un plan massif
d'embauche des personnels dans les
établissements de santé et d'action
sociale et un PLFSS à la hauteur
des besoins de la population et des
personnels.**



**JOURNÉE DE MOBILISATION
LE 17 SEPTEMBRE ALBI
14h30 PLACE DU VIGAN**